

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nombreux sont ceux qui dans cette assemblée pensent que notre responsabilité politique de conseillers généraux est de mener à bien ce projet, puisqu'il avait été initialement voulu il y a plus de 20 ans, et puisque que le développement de Saint-Blaise avec de nouveaux habitants, fortunés si possible, leur paraît essentiel pour garantir la bonne santé – financière !- de notre commune.

Pour moi voyez-vous, notre responsabilité politique de conseillers généraux est avant tout de mener une réflexion distanciée, prenant bien sûr en compte les facteurs économiques et sociaux, mais aussi et désormais peut-être même en priorité, l'équilibre écologique dans lequel nous nous inscrivons, et la garantie pour tout projet d'avoir le moins d'impact négatif possible sur celui-ci, comme cadre et base de toutes nos décisions.

A Saint-Blaise, nous avons été plus de 65% de votants à opter pour un renforcement de la LAT (peut-être avez-vous vous aussi voté pour ?). Ce n'était pas seulement pour lutter contre le mitage ailleurs, en Valais, mais aussi pour éviter l'émiettement des espaces et le mitage ici, au sein même de notre commune.

Notre plan directeur cantonal lui aussi en précise le contour : « De nouvelles zones à bâtir importantes ne sont admissibles que là où la desserte par TP est suffisante...et si le développement souhaité s'inscrit dans un projet de territoire cohérent et durable à l'échelle régionale et cantonale... »(fiche U11 du PDirCant).

De ce point de vue, l'aménagement du plan local pour permettre un projet des Chauderons, même relifté et soutenu par des autorités cantonales à la recherche de retombées fiscales sur la future plus-value, est un non-sens.

Cet aménagement n'est pas acceptable car en le votant, nous allons favoriser un projet immobilier excentré, comprenant des immeubles de 15 mètre de haut, sans accès adéquat, et éloignés de tout transport public : l'arrêt de bus cité dans le rapport est franchement anecdotique : à plus de 500m et avec 5 dessertes par jour en tout pour tout !

Cela ne peut que concourir à renforcer l'usage de la voiture pour les déplacements de ses habitants, ce qui viendra en plus et en conséquence, engorger aussi le bas du village !

S'il s'avère souhaitable d'attirer de nouveaux habitants pour garantir le dynamisme de notre commune, alors réfléchissons au moins à la lumière des données écologiques et urbanistiques d'aujourd'hui, et en premier lieu, respectons la loi d'aménagement du territoire que nous nous sommes donnée : concevons et construisons un réel éco-quartier, proche des transports publics. Et s'il faut densifier, densifions à partir du centre, et non pas de la périphérie !

Enfin, cela crée une brèche et fait disparaître une portion non négligeable d'environnement naturel et riche en biodiversité. Ce dernier élément vous paraît-il accessoire ? Tout le monde n'a pas la même conscience de l'urgence à agir et réagir.

Mais l'impact de ce projet immobilier dans cette portion de nature est-il si négligeable ? De ce point de vue, on ne trouve dans ce qui nous est soumis que des vœux pieux ou des effets de vocabulaire !

Quant à l'intégration paysagère de 3 immeubles de 5 étages – pardon : 1 parking pas enterré + 3 niveaux + un duplex... !- , donc des constructions de forte densité, qui voisineront avec des surfaces agricoles sur 3 côtés et d'une zone à faible densité sur le devant, cette « excellente intégration paysagère recherchée » (pour reprendre les termes du rapport), vous me permettrez d'en douter... !
C'est surtout une excellente plus-value financière liée à l'a promotion d'appartements avec vue sur lac, qui est là recherchée !

Enfin, concernant la sécurisation des accès et des dessertes pour la mobilité douce, vous aurez noté le minimalisme qui semble là prévaloir, principalement quelques bandes jaunes et 2-3-potelets, et toujours pas de trottoir sur la portion de route de Lignières en amont du chemin des Rochettes, alors qu'on souhaite engager les futurs habitants à circuler à pied.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de voter non à ce projet de modification du plan local d'aménagement !

Dominique Quiroga
Conseillère générale